

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 31 mars 2020

Délibération n°01-2020 relative au compte financier 2019 de la fondation universitaire

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-3-IV-2°,

Vu l'article R719-201 du code de l'éducation ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Article premier :

Le conseil d'administration approuve le compte financier de la fondation universitaire pour l'exercice 2019. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	33
Majorité absolue	19	Membres représentés	2
Nombre de pouvoirs	2		

Décompte des suffrages

Votants	35	Pour	28	Contre	0	Abstentions	7
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume Gellé



Document en annexe au présent extrait : bilan, compte de résultat et annexe
Extrait transmis au Recteur, Chancelier des universités :

Document mis en ligne le :